



Droit de séjourner et travailler en france

Par **bouz**, le 14/01/2010 à 12:04

bonjour,
voila ma situation j'ete etudiante en france a lyon j'ai terminer mes etudes et maintenant je suis en italy ou je vis avec mon mari et mon fils de 2 ans né en france avec la carte de circulation pour mineur (5 ans)
maintenant nous avons tous la carte de sejour en italy (5 ans)
je voudrais savoir si c'est possible de retourner en france pour y séjourner et travailler. nous sommes des francophones et pour notre fils ont vourais bien qu'il fasse l'ecole française.
merci d'avance

Par **jeetendra**, le 14/01/2010 à 12:41

[fluo]vosdroits.service-public.fr (Autorisation de travail : étrangers concernés et dépôt de la ...)[/fluo]

Bonjour, vous pouvez séjourner temporairement, pour travailler il faut trouver un employeur, ensuite obtenir une autorisation de travail, un vrai parcours du combattant, allez sur le lien internet ci-dessus, tout est expliqué, courage et bonne journée à vous.

Par **bouz**, le 14/01/2010 à 18:32

merci pour votre reponse rapide et precise. j'ai regarder le lien bon on va essayer avec un contrat de travail pour voir ce que cela va donner.

le fait que j'ai déjà un dossier chez eux à Lyon et que mon fils est né là-bas en plus je me suis marié à Lyon peut-il jouer à ma faveur
merci